

Charte du réseau de santé RÉNAPSUD

Principes Ethiques

Toute personne présentant une addiction souffre d'une pathologie pour laquelle je suis à même de proposer des soins médicaux et/ou psychologiques et/ou sociaux éducatifs adaptés,

Pour toute personne présentant une addiction et qui sollicite mon aide dans le cadre de mon activité professionnelle, je dois pouvoir répondre à sa demande d'aide dans la mesure des moyens portés à ma connaissance dans le champ de mon activité professionnelle et contribuer ainsi à l'amélioration de sa santé.

Je me préoccupe de faire le relais avec un autre professionnel chaque fois que cela est nécessaire pour assurer une prise en charge pluridisciplinaire adaptée aux besoins de la personne.

Je me préoccupe de maintenir le lien sanitaire et social avec la personne présentant une addiction aussi longtemps que nécessaire et quels que soient les aléas de la prise en charge, ainsi qu'à agir dans le respect de la (dignité) de la personne présentant une addiction et dans le respect du code de déontologie de ma profession.

Je m'engage à informer la personne de mon appartenance à Rénapsud, dans le respect de sa citoyenneté, et à lui demander son accord pour pouvoir échanger des informations avec d'autres intervenants, dans le cadre du travail en réseau et du secret professionnel.

Modalités d'accès et de sortie du réseau

Sont membres ou adhérents du réseau, les personnes issues : du secteur libéral de la santé ; d'établissements sanitaires, médico-sociaux et/ou sociaux ; du secteur associatif ; d'une des entités promotrices du réseau. L'adhésion au réseau est formalisée en signant la présente charte, après avoir pris connaissance de la convention constitutive (disponible sur le site internet ou par demande écrite). L'adhésion de chaque membre est soumise à l'approbation, à la majorité présente, du conseil d'Administration de l'association RÉNAPSUD.

Sont membres actifs, les personnes contribuant, d'une manière ou d'une autre, à la vie du réseau par : sa promotion, la participation à une de ses activités...

La qualité de membre du réseau se perd :

- Par démission, à adresser par écrit au siège social du réseau
- Par non respect de la charte.

Rôle respectif des intervenants, modalités de coordination et de pilotage

L'instance gestionnaire et décisionnaire du réseau : Cette instance est représentée par le Conseil d'administration de l'association RÉNAPSUD.

L'association RÉNAPSUD est une association loi du 1^{er} juillet 1901 dont les statuts ont été déposés à la préfecture de la Gironde le 18 janvier 1996. Elle regroupe des professionnels du champ de la santé intervenant dans le cadre de leurs activités professionnelle auprès de consommateurs de substances psychoactives (médecins, pharmaciens, paramédicaux, intervenants sociaux, psychologues). L'association RÉNAPSUD est administrée par un Conseil d'administration et un Bureau, elle est représentée par son Président.

Le comité de pilotage : Le comité de pilotage est une instance consultative qui aura pour mission le suivi et l'évaluation du fonctionnement du réseau. Le coordinateur du réseau aura en charge de fournir l'ensemble des informations nécessaires aux membres du comité de pilotage pour assurer cette mission.

Il est composé à parité entre les entités promotrices du réseau. Chaque association ou structure est représentée par un membre désigné par chaque entité. Leur mandat est prévu pour trois ans. Il est renouvelable.

La coordination : Le réseau est pourvu d'un coordinateur chargé d'assister le président et le bureau de l'association RÉNAPSUD, auxquels il rend compte. Les missions spécifiques du coordinateur sont:

- La diffusion, dans et hors du réseau, des offres de formation, des actualités, des services offerts par le réseau
- La facilitation des projets thérapeutiques et sociaux individuels nécessitant l'intervention de deux ou plusieurs acteurs du champ sanitaire et social (du réseau)
- Le recueil auprès des professionnels du réseau des données anonymes nécessaires aux évaluations
- Toute mission conforme au projet et donnée par le bureau de l'association RÉNAPSUD

Le réseau est doté d'un secrétariat. Son rôle est d'assister le coordinateur dans son action.

Les outils du réseau :

- Les réunions de coordination (réunions cliniques pluridisciplinaires)
- La permanence téléphonique (orientation, mise en relation des professionnels)
- La formation des professionnels
- Protocole de bonnes pratiques
- Newsletter, annuaire des membres du réseau (mise à jour annuelle)
- Soutien psychologique : groupes de parole et suivis individuels destinés aux patients en cours de traitement pour leur addiction.
- Un travailleur social chargé de l'orientation des patients vers les services adaptés, en proposant un accompagnement sur le terrain dès que cela est nécessaire.
- Tout outil que les demandes d'évaluations rendront nécessaire.

Éléments relatifs à la qualité de la prise en charge, actions de formations destinées aux membres actifs du réseau

Des soirées de formations sont proposées à l'ensemble des membres du réseau.

Chaque adhérent du réseau reçoit en fin d'année le descriptif des formations de l'année à venir, une invitation est adressée quelques semaines avant chaque formation. Ces formations sont gratuites pour les adhérents du réseau.

Une lettre du réseau trimestrielle est adressée à l'ensemble des membres du réseau. Cette lettre décrit les actions en cours du réseau, rappelle les outils disponibles pour les professionnels ainsi que les contacts utiles, et informe des avancées dans la prise en charge des addictions.

Le réseau est doté d'une coordination qui assure un travail d'information/orientation et dont une mission est de faciliter la création de liens entre les professionnels non spécialistes des addictions et les spécialistes afin que les patients bénéficient d'une prise en charge la mieux adaptée à leur situation.

Le réseau participe à des activités de recherche clinique dans le champ des addictions.

Une évaluation du réseau, comparativement au travail hors réseau, est faite tous les trois ans et sert de base de travail lors de l'élaboration du projet d'action du réseau RÉNAPSUD.

Modalités de partage de l'information entre les différents membres du réseau

Les dossiers des patients sont sous la responsabilité des médecins des patients.

Les informations concernant la prise des traitements médicamenteux (quels qu'ils soient) sont sous la responsabilité des pharmaciens.

Tout professionnel du réseau ayant par son activité connaissance d'informations concernant le dossier d'un patient est tenu au secret professionnel. Sa responsabilité sera engagée en cas de divulgation de ces informations.

Le coordinateur du réseau est chargé de faire le lien avec les professionnels pour recueillir les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du réseau.

Fait à

Date :

Nom, prénom :

Cachet et Signature :